DEPARTEMENT DU **BAS-RHIN** 

## DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 3 septembre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient <u>présents</u>: Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-

Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s):

Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Excusé(s):

Marcel BAUER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur

Richard STOLTZ

Absent(s):

Monsieur Frédéric BIERRY Rapporteur:

N° CP/2012/653 -Subventions aux associations pour la prévention médico-

sociale - 4127

Répartition de l'enveloppe de fonctionnement en faveur

d'actions dans le domaine médico-social

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 49 500 € aux bénéficiaires figurant au tableau annexé.

Elle approuve par ailleurs les avenants aux conventions d'objectifs et de moyens conclues pour l'année 2012 avec l'Association "Ithaque" et l'Union française pour la santé bucco-dentaire (UFSBD), avenants ayant pour objet de modifier l'article 3 de ces conventions, et autorise son président à signer ces deux avenants au nom du Département.

> Pour extrait conforme: Pour le Président Le Directeur des services de l'assemblée

Adopté à l'unanimité

Le Président, Guy-Dominique KENNEL

Jean-Jacques STAHL

Hall?

Accusé de réception N°: A067-226700011-20120903-53271-DE-1-1\_0

Acte certifié exécutoire au : 14/09/12